

PRÉPOSÉS AU CONTRÔLE DE LA VERMINE

CNP 73202: FUMIGATEURS ET PRÉPOSÉS AU CONTRÔLE DE LA VERMINE

Inspectent l'intérieur et l'extérieur des immeubles afin de déceler une infestation de vermine et appliquent des traitements afin de tuer des insectes, des rongeurs et autres vermines nuisibles et destructrices, ou placent des traquenards afin de capturer et d'enlever les animaux.



PERSPECTIVES DE TROIS ANS



POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

3

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

23,77 \$

20,25 \$ 26,61 \$ **FAIBLE HAUTE**

NIVEAU DE SCOLARITÉ



Un diplôme d'études secondaires ou une formation en cours d'emploi **EMPLOYÉS**

63

SALAIRE MOYEN

50 000 \$

Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.

EMPLOI SELON L'INDUSTRIE

%	Services administratifs, services de
	soutien, services de gestion des
	déchets et services d'assainissement
	S.O.

s.o. S.O.

94,1

S.O.

5,9 % Toutes les autres industries

EMPLOI SELON L'ÂGE

0,0 %	15-24
0,0 %	25-34
0,0 %	35-44
0,0 %	45-54
0,0 %	55-64
0,0 %	65+

ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Exterminateur/Exterminatriceumigateur/Fumigatrice

 De Vermine

 De Vermine
- Piégeur/Piégeuse Au Contrôle Des Animaux
- Préposé/Préposée À La Lutte Antiparasitaire
- Opérateur/Opératrice Au Contrôle De La Vermine
- Représentant/Représentante De Services De Lutte Antiparasitaire

FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- inspecter l'intérieur et l'extérieur des immeubles, à des intervalles réguliers ou à la demande du propriétaire de l'immeuble, afin de déceler des signes d'infestation;
- déterminer le genre de traitement requis et remettre aux clients une évaluation des coûts;
- préparer et vaporiser un mélange chimique aux endroits infestés en utilisant un vaporisateur mécanique ou électrique afin de tuer les insectes, les rongeurs et les autres vermines;
- · fumiger des maisons;
- installer des traquenards afin de capturer et d'enlever des animaux tels que mouffettes ou ratons laveurs;
- installer des barrières de contrôle d'animaux tels que des bandes d'aiguilles, des filets et autres appareils pour garder les animaux hors des propriétés.



Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.